

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N° 4522/1994/T.F.
N°

Usuabura

le JUN 23 1948
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en dagtekening

Transmis copie pour information à Monsieur
le Résident (deux).

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
VOORWERP :



Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous),

189
T.F. / Juste
2/7/48
[Signature]

Je rappelle à tous les Administrateurs Terri-
teriaux, la nécessité de relire attentivement la circulaire
13/T.F. du 19 juillet 1945, et notamment les 1°, 2° 3° et 4°.-
Nombreuses sont les demandes de location qui
ne portent pas la date de leur réception au territoire.-
Il importe que les instructions soient obser-
vées; cela évitera des correspondances inutiles et fera gagner
du temps.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,
sé/: M. DE RYCK.

Pour expédition conforme à la minute,
Le Conservateur des Titres Fonciers,
M. DAUGE,

Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à

K I B U N G U .-

[Signature]